



La Réunion

Parc National

DECISION N°DIR-OS 2011/078

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE AU COMITE TECHNIQUE LOCAL
SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2011

La Directrice de l'établissement public Parc national de La Réunion

Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat pour la désignation des représentants du personnel au Comité Technique Local

décide,

Article unique

Le bureau de vote au Comité Technique Local de l'établissement public Parc national de La Réunion est composé comme suit :

Présidente : Mme Mireille COIANIZ

Présidente suppléante : M. Jean-Luc GARSAUD

Assesseur titulaire SNE-FSU : M. Michael JUSSIAUME

Assesseur suppléant : M. Jean-Cyrille NOTTER

Assesseur titulaire FO : Mme Caroline ARTHEMISE

Secrétaire : Mme Chantal MARDAYE

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 14 octobre 2011

La Directrice

Marylène HOARAU

Diffusion et publication

- recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
- affichage (2 mois)